

S.D. CONSEILS ET COURTAGE
2 RUE HAUTE, 30200 CHUSCLAN
06.67.31.85.08
DURAY.SONIA@SDCC30.FR

S.D CONSEILS ET COURTAGE - au capital de 4000 € - immatriculée au RCS de Nîmes 891864183 – NAF 6619B

Exonérée de TVA conformément à l'article 261-C-2 du Code Général des impôts

Exerçant dans le cadre des articles L521-2-II-1-b & L521-2-II-2-b du Code des Assurances

Assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.512-6 R.512-14 & A.512-4 du Code des Assurances

Garantie financière conforme aux articles L.512-7 R.512-15 & A.512-5 du Code des Assurances

S.D CONSEILS ET COURTAGE exerce sous le contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris CEDEX 09 - N° Orias : 2100212 CATEGORIES D'INSCRIPTIONS : MIA - MIOBSP (www.orias.fr)

Document d'entrée en relation

Conformément aux dispositions des articles L521-2 & R521-1 du Code des assurances, vous trouverez, ci-après les informations que vous devez connaître sur notre Cabinet avant de conclure une opération d'assurance par notre intermédiaire :

S.D CONSEILS ET COURTAGE

- Est immatriculée au registre unique tenu par l'ORIAS, dans la catégorie : MIA (Mandataire d'Intermédiaire en Assurance) vérifiable sur www.orias.fr, et exerce sous le contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolutions, l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 ;
- Est adhérente de l'association **Courtensia** (Association Professionnelle agréée par l'ACPR)
- Ne détient aucune participation, directe ou indirecte, dans des droits de vote ou de capital d'une Entreprise d'Assurance ;
- Aucune participation, directe ou indirecte, de ses droits de vote ou de capital n'est détenue par une Entreprise d'Assurance ou par l'Entreprise Mère d'une Entreprise d'Assurance ;
- Bénéficie d'une assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L512-6 R512-14 & A512-4 du Code des Assurances ainsi que d'une garantie financière conforme aux articles L512-7 R512-15 & A512-5 du Code des Assurances.
- N'est soumise à aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs Entreprises d'Assurance, mais son analyse se fonde sur un nombre restreint de contrats d'assurances présents sur le marché, conformément à l'article L521-2-II-1-b ; elle est titulaire de conventions de distribution conclues principalement avec **Assurea**, grossiste en assurance, dont les compagnies partenaires, pour les contrats en assurance emprunteur, sont les suivantes :

Generali
Swiss Life
Maif
Suravenir

AXA
MNCAP
Malakoff Humanis
Prévoir

Harmonie Mutuelle
CNP Assurances
Groupama Gan Vie
Oradea Vie

- Travaille, pour la distribution de ce contrat d'assurance, sur la base d'une commission que lui verse l'Entreprise d'Assurance, conformément à l'article L521-2-II-2-b du Code des Assurances, c'est-à-dire

une rémunération incluse dans la cotisation d'assurance et d'un forfait sur les frais de dossier au démarrage ;

- Ne bénéficie pas d'un accord de collaboration avec l'Entreprise d'assurance auprès de qui est placé le produit d'assurance qui vous est ici proposé, prévoyant le versement à son profit de commission à des taux privilégiés ou de sur-commission ou de rétro-commission ou tout autre modalité de rémunération complémentaire ;
- N'accepte et ne prend aucune disposition sous forme de rémunération, d'objectifs de vente ou autre qui pourrait encourager à vous recommander un produit d'assurance particulier alors qu'un autre produit d'assurance correspondant mieux à vos besoins et exigences pourrait vous être proposé ;
- N'a, à ce jour, pas fait l'objet d'Alerte, Sanction, Suspension, interdiction prononcée par l'ACPR ou par la DGCCRF ou par un Tribunal de Commerce

En cas de réclamation, nous vous invitons à nous écrire à :

DURAY.SONIA@SDCC30.FR

Ou par voie postale

SDCC, 2 rue haute, 30200 Chusclan

Nous nous engageons à :

- Accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrables à compter de son envoi
- Apporter une réponse (positive ou négative) dans un délai de deux (2) mois suivant l'envoi de votre réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si tel est le cas, une information vous sera communiquée en ce sens.

Si vous estimez que la réponse qui vous a été apportée n'est toujours pas satisfaisante, sans préjudice des autres voies de recours légales à votre disposition, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur compétent,

Soit par courrier

IEAM 31 bis - 33 RUE DARU 75008 PARIS

Soit en ligne : www.ieam.eu

Pour exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'oubli, de limitation, de portabilité, d'opposition vis-à-vis de vos données personnelles rendez-vous ici :

<https://www.sdcc30.fr/>

La nature et l'ampleur des tâches qui nous sont déléguées par l'Entreprise d'assurance auprès de qui est placé le produit d'assurance qui vous est ici proposé, sont les suivantes :

S.D Conseils et Courtage

- Instruction de la demande d'assurance
- Recherche comparatif
- Tarification
- Propositions d'assurances (Devis)
- Devoir de conseil
- Demande Adhésion en ligne
- Suivi des dossiers

Les engagements de services pris par « S.D CONSEILS ET COURTAGE » vis-à-vis de vous sont les suivants :

- Être joignable par le moyen de communication de votre choix (téléphone, courriel, visiophonie, , courrier)
- Répondre à l'intégralité de vos questions et faire un point avec vous sur les exclusions de chaque contrat pour votre parfaite information.
- Garantir l'accès et la modification à tout moment et en temps réel depuis votre espace assuré à vos informations administratives (téléphone, courriel, adresse postale, coordonnées bancaires)
- Garantir l'accès à tout moment depuis votre espace assuré à l'intégralité de vos documents contractuels (notamment vos attestations, conditions particulières, conditions générales, quittances)
- Proposer des procédures de gestion et de renouvellement fluides, fiables et sécurisées
- Assurer un suivi régulier de votre situation personnelle afin de s'assurer de la concordance avec le contrat initialement souscrit

Vos besoins et exigences

En vous connectant sur notre site internet, ou en nous ayant contacté par tout moyen, vous nous avez sollicité pour rechercher un produit d'assurance emprunteur correspondant à votre besoin et, pour un prêt immobilier, compatible avec la **loi Lemoine du 28 février 2022 autorisant la substitution d'assurance de prêt à tout moment et sans frais si le contrat souscrit a des garanties équivalentes**. Pour permettre cette comparaison, Le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) a défini une liste limitative de ces garanties essentielles. Elles sont au total de 18, et sont réparties dans 6 grands types de garanties :

- Décès,
- Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA),
- Incapacité temporaire totale (ITT),
- Invalidité permanente totale (IPT),
- Invalidité permanente partielle (IPP),
- Perte d'emploi.

Pour un prêt à la consommation, le code des assurances permet la **substitution à date anniversaire**. Un devis est valable 6 mois mais la prise d'effet d'un contrat peut être programmé 12 mois avant, à conditions de tenir informé le centre de gestion de son état de santé en cas de dégradation.

Pour un prêt professionnel, il est nécessaire de recueillir l'information sur son offre de prêt car elle est propre à chaque établissement.